

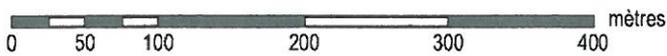
Commune de Vallon
Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation
modifié suite à l'approbation de la DAEC du 20 juillet 2016



1:5'000



Septembre 2016

Mandat: 11033/rc
Document: 1_PAZ_Vallon
Format: 63/86

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 12, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91

info@archam.ch, www.archam.ch

Approbation

Mis à l'enquête publique par parution dans la FO N° 44 du 31 octobre 2014.

Modifications consécutives à l'approbation de la DAEC du 20 juillet 2016
mises à l'enquête publique du ...30.09.16... au...30.10.16.....
(FO no 39 du 30.09.16)

Adopté par le Conseil communal de Vallon le ...19.12.16..

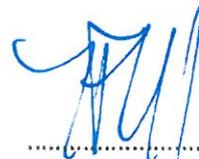
La Secrétaire

Le Syndic

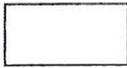


Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le ...28 JUIN 2017..

Le Conseiller d'Etat, Directeur



Légende

	Zone centre village (CV)
	Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
	Zone résidentielle faible densité (RFD)
	Zone d'intérêt général (IG)
	Zone artisanale (ART)
	Zone de relais équestre 1 (RE1)
	Zone de relais équestre 2 (RE2)
	Zone d'exploitation de matériaux (ZEM)
	Zone agricole (AGR)
	Aire forestière (FOR)
	Zone de protection archéologique

Mesures particulières

	Secteur de danger naturel modéré
	Secteur de danger naturel indicatif
	Secteur de danger naturel résiduel
	Limite de construction pour les locaux à usage sensible au bruit (LUSB); cf. zoom 1:2000
	Site pollué

Mesures de protection

● Immeuble protégé (catégorie 1)

◐ Immeuble protégé (catégorie 2)

○ Immeuble protégé (catégorie 3)

◆ Objet protégé (catégorie 2)

◇ Objet protégé (catégorie 3)

 Périmètre du site construit à protéger

 Périmètre archéologique

 Boisement hors-forêt protégé selon art. 13 RCU (haie)

● Boisement hors-forêt protégé selon art. 13 RCU (arbre)

Les boisements hors-forêt situés hors de la zone à bâtir sont d'emblée protégés au sens de l'art. 22 LPNat

 Cours d'eau à ciel ouvert

 Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)

Espace nécessaire aux cours d'eau:

Les prescriptions de l'art. 7 "Prescriptions particulières relatives aux cours d'eau" du RCU sont applicables.

Informations indicatives

- - - - - Ligne à haute tension (Estavayer-le-Lac - Salavaux)

- - - - - Stand de tir (300 m.)

 Constatation de la nature forestière